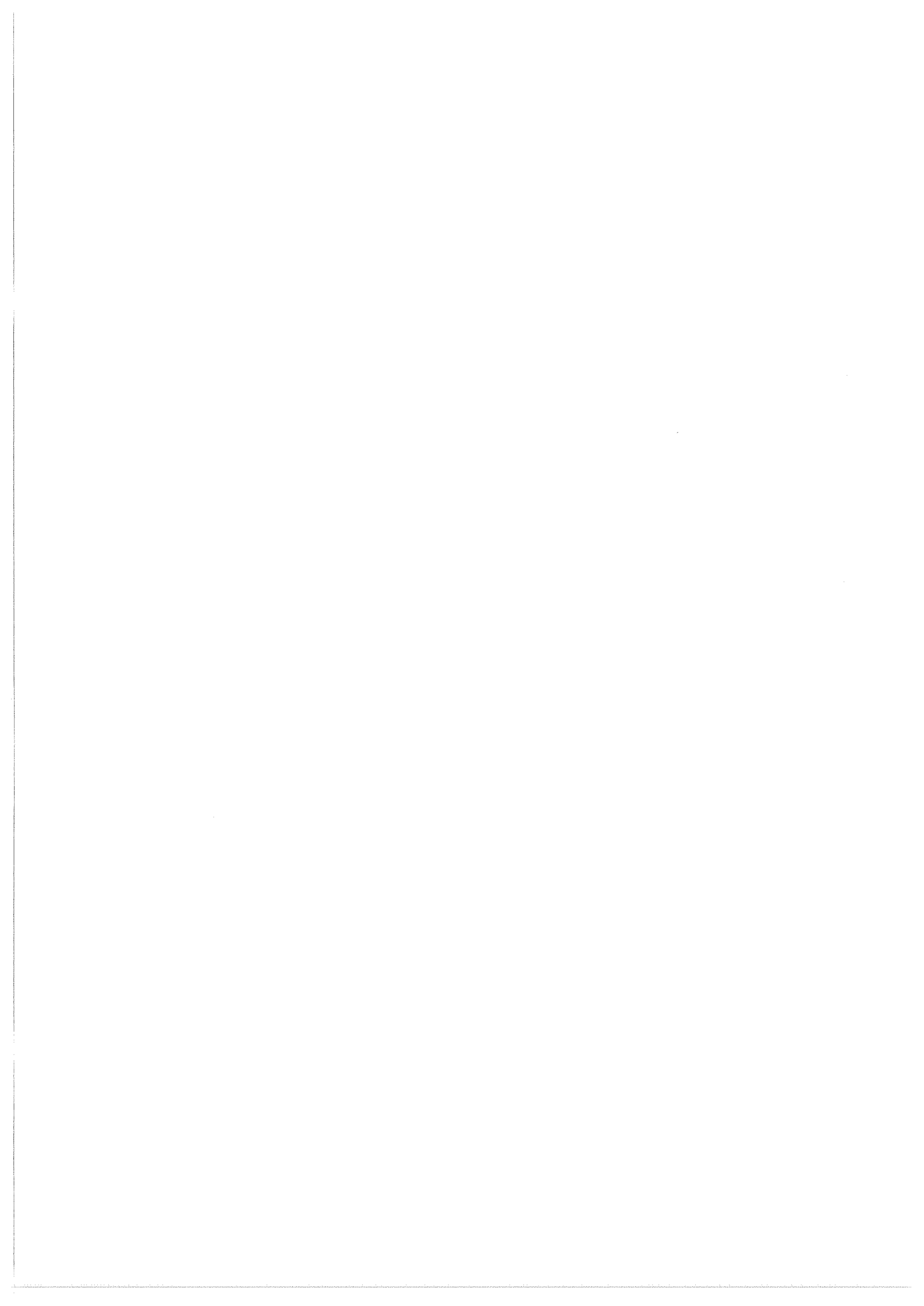




Schéma de Cohérence Territoriale Moulins Communauté

***Délibération n°C.11.158
du Conseil Communautaire en
date du 16 décembre 2011
approuvant le SCOT***



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 71
 Nombre de membres en exercice : 71
 Nombre de membres présents ou représentés : 67

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2011

Le Seize Décembre Deux Mille Onze à 17 h 00, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL, à l'Espace Villars, Rue du Pont Chinard - 03000 MOULINS, commune siège de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Président : Pierre-André PERISSOL

Vice-Présidents :

Claude COULON - Guy CHAMBEFORT - Gilles BAY
 Alain DENIZOT - Chantal BARDET - Dominique LEGRAND
 Lucien GONNOT - Nicole CHARETTE - Christian SOTEAU
 Cécile de BREUVAND - Patrick DEGRANGE -
 Jean-Michel LAROCHE

Membres du Bureau :

Madeleine BETIAUX - Jacques BODARD - Guy CHARMETANT -
 Brigitte DAMERT - René GIRAUD - Alain GUYET - Eliane HUGUET -
 Gérard LARUE - Bernadette RONDEPIERRE - Christian TOURRET

Délégués titulaires

José ALONSO - Hervé BAUDOIN - Alain BORDE - Michel BORDE - Pierre BRENON - Michel BRUNOL - René CHAVIGNON
 Daniel DELASSALLE - Danielle DEMURE - René DESCHAUME - Rémy FLEURY - Marilyne GIRAUD-TISSIER - Hubert GOMOT
 Marc KROST - Jacques LAHAYE - Gilbert LARTIGAU - Jean-Claude LEFEBVRE - Antoine LEVASSEUR - René MARTIN
 Yannick MONNET - Jean-Michel MOREAU - Gilles PARNIERE - Christian PLACE - Noël PRUGNAUD - Philippe PRUGNEAU
 Michel SIMON - Nicole TABUTIN - Gilles TOURRET - Jean-Louis VELEZ - Yves VENIAT

Délégués suppléants

Alain PROTAT (remplaçant Didier PINET) - Danielle GUILLEMIN (remplaçant Béké BENZOHRRA)
 Dominique BARRAUD (remplaçant Jacques CABANNE) - Michel REYNARD (remplaçant Guillaume MARGELIDON)

ONT DONNÉ POUVOIR

Jean-Michel BOURGEOT à Jacques BODARD - Daniel FIEVET à Alain DENIZOT - Nathalie MARTINS à Danielle DEMURE
 Michel SAMZUN à Christian PLACE - Sylvie TARDIF à Cécile de BREUVAND (de C.11.135 à C.11.149)
 Pierre BLANC à Gilles BAY - Liliane GAULMIN à Gilles PARNIERE
 Bruno GIRONDE à Hubert GOMOT - Dominique LUNTE à René GIRAUD - Pascal PERRIN à Nicole CHARETTE

ONT DONNÉ POUVOIR EN COURS DE SÉANCE

ÉTAIENT EXCUSÉS

Jacky BERTHON - Pascal BLANCHON - Florence DOURLENS - Françoise MARSONI -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eliane HUGUET

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat
et du Développement Durable
Réf CB

Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Mme Dominique LEGRAND,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants et L. 300-2 et suivants,

Vu la délibération n°01-143 du Conseil Communautaire en date du 12 octobre 2001 prescrivant l'élaboration du SCOT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2002, délimitant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2005 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable lors du conseil communautaire du 22 juin 2007,

Vu la délibération n°C-10-47 en date du 19 mars 2010 approuvant le bilan de la concertation organisée tout au long de la procédure de d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, et arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu l'arrêté n° A-10-27 en date du 28 octobre 2010 du Président de la communauté d'Agglomération de Moulins Communauté ayant soumis le projet de Schéma de Cohérence Territoriale à enquête publique du 06 décembre 2010 au 14 janvier 2011 inclus,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête remis le 21 février 2011,

Vu les avis des Personnes publiques associées,

Vu l'avis des commissions et du Bureau ;

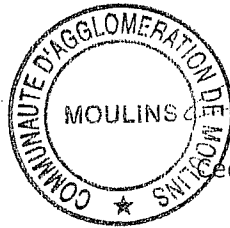
Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Schéma de Cohérence Territoriale annexé à la présente délibération (annexe 1) prenant en compte les modifications apportées au document après l'enquête publique telles qu'issues des débats tenus lors de la présente séance du Conseil Communautaire ;
- De dire, conformément à l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme, que la présente délibération et le Schéma de Cohérence Territoriale annexé à cette dernière, seront transmis au Préfet de l'Allier, aux Présidents de la Région Auvergne et du Département de l'Allier, aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, ainsi qu'aux maires des communes membres de la communauté d'agglomération ;

- De dire que le Schéma de Cohérence Territoriale, tel qu'approuvé par le Conseil Communautaire, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Moulines Communauté, que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté d'Agglomération de Moulines Communauté et dans les mairies de ses communes membres et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, qu'elle sera enfin publiée au recueil des actes administratifs de la communauté d'Agglomération de Moulines Communauté ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée à
L'Administration Générale,



Ecile de Breuvand

Ecile de BREUVAND

C11158

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-12-20T14-20-28.00 (MI47414722)

Identifiant unique de l'acte : 003-240300616-20111216-C11158-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

Date de décision : 16 déc. 2011 00:00:00



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte :

| | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| Préparé | Le 20/12/11 à 11:33 | Par <u>VIGNERON Martine</u> |
| Transmis | Le 20/12/11 à 14:20 | Par <u>VIGNERON Martine</u> |
| Accusé de réception | Le 20/12/11 à 21:41 | |